

LES CARREFOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis sa création en 1995, l'Institut Paul Delouvrier mène observations et réflexions pour favoriser la modernisation de l'action publique.

La France connaît avec la réforme territoriale un profond bouleversement qui aura des conséquences sur l'exercice des missions des fonctionnaires durant plusieurs années. Ceux-ci en sont les acteurs privilégiés. Les projets de transformation publique lancés par le gouvernement avec, notamment, CAP 2022 et les orientations du comité interministériel de la transformation publique, accentuent l'ampleur de ces évolutions.

Il importe que notre pays vive cette mutation dans les meilleures conditions économiques, sociales et environnementales de réussite et d'efficacité. Les nouvelles technologies, notamment avec le développement du numérique, offrent des atouts pour améliorer les services aux administrés.

Plus de quatre millions de fonctionnaires, employés sous des statuts divers, par les services civils et militaires de l'État, les conseils régionaux, les conseils départementaux, les intercommunalités, les communes, les établissements publics nationaux et locaux à caractère administratif, sont les acteurs privilégiés de ces évolutions.

De nombreuses expériences sont en cours, des réussites sont méconnues, des questions sont encore sans réponse...

Considérant que les acteurs de cette réforme sont des prescripteurs essentiels, l'Institut se propose de donner la possibilité aux fonctionnaires de s'exprimer sur l'exercice de leurs métiers dans un processus de partage et échange. Cette démarche s'appuie sur des expériences comme les Entretiens de Bichat dans le domaine médical, les Entretiens de Toulouse et les Entretiens du Bourget dans le domaine aéronautique, et les Entretiens de l'École Militaire dans le domaine militaire.

Ce projet a l'aval de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique territoriale, du Centre national de la fonction publique territoriale et du Préfet de la Région Hauts-de-France sur le territoire de laquelle une session pilote est programmée pour juin 2018. Il s'appuie sur un comité de réalisation qui réunit les représentants de ces institutions et des personnalités qualifiées et met en œuvre les actions qui déboucheront sur la première session de cette opération, le 21 juin 2018, à Lille.

L'objet des entretiens est de permettre à des fonctionnaires de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière de travailler dans le cadre de la **réforme territoriale**. Il s'agit d'une problématique d'actualité dans laquelle le sens de l'intérêt général est présent et où beaucoup de points sont à construire, notamment pour : favoriser l'intégration des nouvelles régions ; donner l'occasion aux fonctionnaires de prendre la parole librement et sans tabou sur un sujet de modernisation ; confronter les parties prenantes des services publics aux situations nouvelles dans un souci d'écoute mutuelle et de production d'efficacité.

L'objectif est de donner l'occasion aux participants d'échanger, de dialoguer et de partager des expériences dans le but d'améliorer la qualité du service rendu au public : leur offrir la possibilité de se parler, d'échanger, de progresser ensemble en s'entraînant mutuellement.

Il s'agit bien d'un processus de formation des acteurs, mais qui se distingue des processus classiques par **l'auto-partage des pratiques**, la dynamisation et l'enseignement des acteurs entre eux. Les cibles en sont principalement les porteurs de projets au quotidien que sont, par exemple : les sous-préfets, les cadres territoriaux, les chefs de projet « politique de la ville », ceux qui expérimentent la relation avec l'utilisateur au quotidien...

Pour chacun, il s'agit d'un enrichissement issu du choix d'un thème qui le concerne et du partage d'expérience avec les autres participants.

La méthode : organiser des ateliers de quinze à vingt participants à l'écoute d'un « grand témoin » ayant pour mission d'exposer un cas concret et d'en souligner les aspects fondamentaux et originaux, et régulés par un modérateur chargé de veiller à la bonne distribution de la parole et au respect du thème de l'atelier.

Chaque atelier d'une demi-journée est invité à débattre d'un thème préalablement proposé et ouvert à inscription. Chaque inscrit participe à deux ateliers de son choix : un le matin, un l'après-midi. Dix ateliers se déroulent simultanément. Ce sont donc vingt ateliers qui se tiennent lors de chaque journée.